

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 535-23

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, le 11 avril 2023:

RÈGLEMENT NUMÉRO 535-23

Modifiant le règlement 532-22 Concernant une taxe spéciale relative aux travaux de pavage de la Montée Bernier

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement 532-22 pour ajuster le montant des taxes applicables suite au pavage de la Montée Bernier

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 795, rue des Loisirs, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu, ce 17 avril 2023

Audrée Pelchat
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Saint-Sébastien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis de promulgation du règlement 535-23 modifiant le règlement 532-22 Concernant une taxe spéciale relative aux travaux de pavage de la Montée Bernier aux endroits désignés par le Conseil entre 8 h 30 et 9 h 30, le sixième jour d'avril deux mille vingt-trois.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dix-septième jour d'avril deux mille vingt-trois.

La greffière-trésorière et
directrice-générale,

Audrée Pelchat